

JEAN-PAUL POISSON

Approche systémique et modélisation en histoire et sociologie notariales

Journal de la société statistique de Paris, tome 119, n° 1 (1978), p. 63-74

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1978__119_1_63_0

© Société de statistique de Paris, 1978, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

APPROCHE SYSTÉMIQUE ET MODÉLISATION EN HISTOIRE ET SOCIOLOGIE NOTARIALES

Jean-Paul POISSON

Dans cet article l'auteur, après avoir passé en revue un certain nombre de travaux isolés de statistique notariale menés au cours des dernières décennies tant par lui que par d'autres auteurs, montre l'enrichissement qu'une approche systémique de la réalité notariale apporterait pour la connaissance des sociétés humaines et des mécanismes mentaux qui les sous-tendent, notamment en permettant une modélisation multiplicatrice de la puissance de ce moyen de recherche, dont il donne des exemples. Il présente les grandes lignes de cette systémique, signale diverses directions de travail et préconise la création d'un centre interdisciplinaire de recherches notariales appliquant les méthodes de la statistique contemporaine.

In this paper, the author shows how efficient a systematical approach to the notarial reality would be in order to know human societies and their underlying mental mechanisms. He describes the general outline of this approach, indicates some directions of work and recommends the creation of a combined research center of notarial research applying the methods of modern statistics.

In dieser Arbeit zeigt der Verfasser die Bereicherung, welche eine systematische Ausbeutung der notariellen Tätigkeit für die Kenntnis der menschlichen Gesellschaft zur Folge hätte und auch zu gleicher Zeit für die Kenntnis der intellektuellen Mechanismen, die ihre Grundlage bilden. Er beschreibt die Grundsätze dieser Systematik, gibt verschiedene Richtlinien für diese Arbeiten an und schlägt die Gründung eines Instituts für notarielle Studien vor, das die Methoden der modernen Statistik anwenden wird.

Les sciences humaines, notamment économiques, historiques et sociologiques, utilisent depuis quelques décennies, et de façon de moins en moins marginale, le contenu des actes de la pratique juridique, particulièrement des archives notariales, comme matériau de leurs études quantitatives. Notre *Journal* a particulièrement contribué à ces développements depuis le milieu du siècle. Cependant les spécialistes de ces diverses sciences n'avaient généralement ni la connaissance théorique du droit privé et de son histoire, ni la pratique suffisante de l'activité juridique pour maîtriser l'immense et variable donné des archives du droit appliqué; les théoriciens et enseignants du droit qui avaient la connaissance se sont très peu occupés de ce domaine jusqu'à une date récente; les praticiens (notaires et rédacteurs d'actes) qui avaient l'expérience s'en sont désintéressés, contrairement à ceux de l'industrie, de l'agriculture, de l'assurance et de l'administration qui ont tant contribué à la naissance et au développement de la statistique. De ce fait les chercheurs en sciences humaines

ont fait preuve généralement d'une grande prudence et ont limité leurs incursions dans cette *terra ignota* à l'étude des quelques éléments isolés dont ils s'étaient rendu compte que ceux-ci pouvaient compléter leurs travaux menés dans d'autres domaines dans lesquels le donné notarial ne jouait souvent qu'un rôle accessoire ou confirmatif. Nous avons d'ailleurs nous-même proposé une rationalisation de certains aspects de cette recherche combinée dans les actes de la pratique juridique et dans d'autres sources il y a quelques années dans ce même *Journal* ⁽¹⁾.

Ces études ponctuelles et partielles, pour insuffisantes qu'elles aient été, considérées isolément, ont cependant constitué des raids exploratoires qui ont permis de parsemer le blanc de la carte d'un nombre suffisant de points aujourd'hui connus bien qu'épars et de constituer ainsi un corpus de données suffisant ⁽²⁾ pour qu'il soit maintenant permis d'envisager l'établissement de l'atlas géographique et géologique du massif notarial, guide nécessaire d'une exploitation de ses ressources visibles et souterraines incomparablement plus féconde que celle résultant des recherches au coup par coup menées jusqu'à présent. Nous voudrions ici, à partir de l'exemple de travaux déjà conduits par nous ou par d'autres, attirer l'attention sur quelques unes des idées, des méthodes et des voies qui permettraient, selon nous, de faire de la recherche quantitative sur les actes de la pratique juridique un domaine des sciences humaines incomparablement plus fécond encore qu'il ne l'a été jusqu'ici. Il ne nous semble en effet possible de tirer tout le profit qu'il peut fournir du donné juridique, plus spécialement notarial puisque c'est son élément le plus abondant et le plus riche, qu'en sortant du partiel et de l'empirique auxquels on s'est cantonné pour atteindre le global par la méthode hypothético-déductive; les méthodes instrumentales des économistes, sociologues et historiens quantitativistes ont suffisamment observé d'objets réels et de positions relatives pour qu'il soit possible d'envisager une révolution copernicienne de la recherche dans le domaine notarial, aboutissant à des lois statistiques qui multiplieront elles-mêmes les voies de l'étude sur le terrain archivistique.

L'approche la plus satisfaisante sous cet angle du donné notarial total nous paraît précisément de ne pas se borner à considérer uniquement un petit aspect de celui-ci en rapport avec le sujet qu'on étudie par ailleurs (les domiciles respectifs des conjoints et de leurs parents dans les contrats de mariage pour l'étude des migrations, les déclarations de grossesse pour l'étude des naissances illégitimes, le nombre et les titres des livres et les sujets de tableaux mentionnés dans les inventaires pour la connaissance des mentalités, les sommes mentionnées dans les baux et les ventes pour celle des loyers et des prix des immeubles, etc.), mais de le considérer comme un système, une structure globale, au sens adopté notamment par l'anthropologie contemporaine (par exemple les systèmes de parenté et de mythes levistraussiens ou celui de la tripartition fonctionnelle dumézilienne, avec la valeur explicative de nombreux phénomènes socio-culturels dans divers types de sociétés qu'on peut leur attribuer, au moins à titre heuristique) avec la plasticité que ses détracteurs veulent ignorer, dont la technique d'utilisation relève pour une bonne part de la théorie des systèmes et des méthodes récentes de la sémiologie graphique développée par J. Bertin ⁽³⁾ de la typologie améliorée par Diday, de l'analyse factorielle des correspondances, l'analyse discri-

1. « Statistiques et sciences humaines (Propédeutique à une étude statistique et informatique des traces laissées par l'activité humaine dans les actes et documents publics) », 1974, n° 4.

2. Nous en avons publié une bibliographie (non exhaustive) et une analyse critique dans 6 articles parus en 1976 dans *Les Petites Affiches* (n°s 117 à 122), qui seront suivis par plusieurs autres à paraître en 1977 dans le même organe.

3. Cf. la nouvelle édition de sa « Sémiologie graphique » (Mouton, Paris); ce type de travaux est poursuivi à sa Direction d'études et à son Laboratoire de l'École pratique des hautes études en sciences sociales.

minante et la segmentation (4). Ce donné notarial constitue un système en équilibre global, composé de groupes de transformation, de sous-systèmes en rééquilibrage constant dans le temps et dans l'espace par compensations et rétroactions entre types d'actes divers; pour certains genres de recherches et à titre de simplification, presque de modélisation, il peut être considéré provisoirement comme un système fermé; il ne faut cependant jamais perdre de vue que les liaisons en amont et en aval du document notarial le mettent constamment en rapport avec la société dans laquelle il baigne comme avec celles qui l'ont précédée et qu'il s'agit donc en fait d'un système ouvert (5).

De multiples illustrations peuvent être fournies pour faire saisir l'intérêt de l'étude des actes notariés en tant que formant un système global. Nous commencerons par un exemple simple de système ouvert dont l'intérêt déborde même le domaine des sciences humaines puisque cette ouverture porte sur les sciences de la nature, en l'espèce la climatologie (6). Les études de climatologie diachronique ont progressé dans la dernière décennie, pour la France en particulier depuis la parution de l'ouvrage de Le Roy Ladurie « Histoire du climat depuis l'an mil » (Flammarion, Paris, 1967); ce livre contient une bibliographie à laquelle on peut ajouter notamment plusieurs articles parus depuis dans *Annales — Économies, sociétés, civilisations* (et ceux qui y sont cités), de P. de Martin, « Dendrochronologie et maison rurale » (1971, n° 2); A. M. Piuze « Climat, récolte et vie des hommes à Genève, xvi^e-xviii^e siècle » (1974, n° 3); Le Roy Ladurie et alii, « La forêt de Grindelwald : nouvelles datations » (1975, n° 1). Les méthodes utilisées sont variées : études géologiques et géographiques des avancées et reculs des glaciers, datation des matières organiques incluses dans les moraines notamment par le carbone 14; recherche dans les documents anciens des variations de la date de début des vendanges révélatrice de la température de l'été; examen de la largeur et de l'aspect des cercles de croissance des arbres révélateur des accidents climatiques et datation desdits arbres, etc. Elles ont fait faire d'importants progrès à l'étude des variations du climat, mais les données obtenues restent peu précises et souvent non quantifiables. Or l'étude des mouvements de l'activité notariale, particulièrement dans les régions de climat difficile ou montagneuses, permet d'aller beaucoup plus loin dans la précision et dans le passé. En effet la difficulté ou l'inconfort des communications autrefois faisait que tous les actes dont l'urgence ne se compte pas en jours ni même en semaines (ce qui est le cas de la plupart des actes notariés) étaient reportés jusqu'à ce que soit terminée la période de grand enneigement ou de grand froid par freinage ou même quasi-suppression des déplacements de la clientèle chez le notaire et réciproquement (et aussi par l'inconfort et l'insuffisance du chauffage de beaucoup d'études notariales qui diminuait ou même supprimait la possibilité d'écrire les actes). Il est donc possible (après avoir éliminé s'il y a lieu les principaux bruits parasites perturbateurs dus notamment à la conjoncture économique, sanitaire ou militaire) d'étudier pratiquement au jour le jour la brutalité ou la progressivité de l'apparition des rigueurs de l'hiver et de leur fin, leurs durées, leurs récurrences, etc., par les variations de l'activité notariale, en comparant les nombres d'actes passés chaque semaine et même journalièrement dans une ville ou une région, d'une part avec la moyenne hebdomadaire ou quotidienne cette année-là et les autres années comme avec la moyenne de la même

4. Cf. la nouvelle édition de « L'analyse des données » de J.-P. Benzecri et ses collaborateurs (Dunod, Paris); voir également « Les cahiers de l'analyse des données » (*Revue trimestrielle*, Dunod, Paris).

5. Comme initiation récente à la théorie des systèmes, on peut se reporter à « Systèmes et modèles. Introduction critique à l'analyse de systèmes » de Bernard Walliser (Seuil, Paris, 1977).

6. Techniquement, il s'agit en fait d'un système seulement semi-ouvert, les actes notariés ne réagissant pas, quant à eux, sur la météorologie.

semaine ou journée les autres années, d'autre part avec les courbes d'évolution d'autres villes et régions climatiquement différentes mais dont le donné humain et économique est ou semblable ou présentant des différences notariales préalablement mesurées par ailleurs. La connaissance précise du climat, dépassant les énonciations ponctuelles des correspondances et des mémoires, recule ainsi de plusieurs siècles. On peut même tendre à mesurer les variations de la température hivernale de manière précise. En effet en établissant des coefficients de corrélation (avec bien entendu toutes les précautions techniques qui s'imposent) pour les régions et périodes du XIX^e siècle où les communications ne s'étaient guère améliorées par rapport aux siècles précédents, mais où les données climatiques étaient publiées, entre les deux séries connues de variations fines d'activité notariale et de températures hivernales, on dispose d'un instrument qui avec l'une des séries nous permet de reconstituer l'autre avec une grande précision pour les siècles d'Ancien Régime où les données climatiques rigoureuses sont ignorées mais où l'activité notariale est mesurable. Quoique avec moins de précision cette méthode d'étude des variations de l'activité notariale est utilisable pour la connaissance des dates exactes et des conséquences des phénomènes naturels autres que la température, les inondations par exemple. Corrélativement les variations de temps saisonnières et leurs répercussions culturelles influant dans le temps court sur le volume total de la masse notariale et des sommes qui y sont énoncées, la répartition interne des types d'actes (influence des périodes de travaux agricoles, des rentrées de fonds après les récoltes, des crises de production céréalières ou vigneronnes, etc.), comme le montrent en dernier lieu les travaux de Béaur (7), ces microvariations peuvent permettre de suivre dans le détail (presque micro-climat par micro-climat) les variations de la production agricole.

La connaissance des épidémies, de leur extension, de leurs rémissions et de leurs effets, tant pour les maladies ne laissant pas nécessairement des traces dans les actes de l'état-civil (gripes, par exemple) que pour les maladies très graves, peut relever des mêmes méthodes : on pourrait étudier notamment la progression de la grande peste de Marseille et Provence en 1720 quartier par quartier et pays par pays à travers ses répercussions dans l'activité notariale tant globale que sur tel ou tel type d'actes. Il en est de même de l'étude de certaines maladies héréditaires : la cécité, la mutité, la surdité, d'autres incapacités physiques ou mentales (du fait que les premières nécessitent un formalisme complémentaire et que les dernières requèrent des représentants légaux) des comparants sont le plus souvent mentionnées dans les actes notariés ; il est ainsi possible par application des lois de la génétique de rechercher, parfois sur plusieurs siècles, la proportion de certaines affections héréditaires, leur transmission dominante ou récessive et leur répartition.

Cependant si le système notarial est ouvert sur les sciences de la nature il reste certain que ses relations principales sont dans le domaine des sciences économiques et sociologiques (l'histoire étant ici considérée comme une sociologie historique et la sociologie au sens courant comme une histoire du présent). Il est en outre formé de multitudes de sous-systèmes réagissant incessamment les uns sur les autres, de telle sorte que l'étude d'un donné notarial isolé (prix des ventes immobilières, régimes matrimoniaux, etc.) risque le plus souvent d'être non éclairante ou même trop souvent de conduire à des conclusions erronées. Nous mentionnerons quelques exemples de ces relations en exposant plusieurs types de recherches dans ces domaines permises par l'étude des variations concordantes ou inverses soit à l'intérieur du système notarial, soit en liaison avec d'autres données humaines.

7. Cf. « Le centième denier et les mouvements de propriété : deux exemples beaucerons (1761-1790) », de Gérard Béaur, in *Annales-Économies, Sociétés, Civilisations*, 1976, n° 5.

Nos premiers travaux dans ce *Journal*, bien qu'évidemment de façon non explicitée dans le vocabulaire de la théorie des systèmes, consistaient déjà en des études de ce type. C'est le cas de nos articles sur les régimes matrimoniaux ⁽⁸⁾ dont il résultait que les variations du choix des types de contrat de mariage, notamment l'augmentation du nombre des séparations de biens, n'étaient pas en rapport avec l'attitude devant l'union, l'intensité et l'intimité du lien conjugal, lesquelles restaient les mêmes, mais en fait avec la prise de conscience de l'augmentation des risques financiers du ménage dus à l'aggravation de la fiscalité, de la réglementation des professions commerciales et au développement du crédit, et que d'ailleurs les époux cherchaient pour eux-mêmes à annuler autant que possible les effets du régime de la séparation de biens, choisi seulement eu égard aux tiers, au moyen de donations notariées entre époux ⁽⁹⁾ (exemples qui montrent la nécessité de ne pas se borner à l'étude d'un seul type d'acte, les contrats de mariage et les donations entre époux formant, si l'on peut ainsi parler ici, un couple), le comportement notarial de base pouvant lui-même être en liaison avec un substrat psychanalytique ⁽¹⁰⁾.

Nous avons montré, notamment dans le domaine de l'histoire moderne ⁽¹¹⁾, combien l'activité notariale était liée aux autres ensembles économiques, politiques et sociaux, globalement d'abord, puis dans les relations entre ses propres sous-systèmes. Les mouvements de la réalité socio-économique telle qu'elle est en fait et telle que les contemporains se la représentent ou l'anticipent se répercutent très rapidement et de manière très révélatrice sur l'intensité et la nature de l'activité notariale. Aujourd'hui encore un des meilleurs indicateurs de l'activité socio-économique est celle du notariat : une récession économique peut être enregistrée dans les semaines qui suivent chez les notaires parisiens bien avant la variations des indices industriels par une rapide diminution, entre autres, du nombre des actes de vente de maisons et appartements neufs et anciens ⁽¹²⁾. Une forte crainte d'événements monétaires ou politiques graves se traduit nettement par une baisse du nombre d'actes de prêts et autres actes comportant des engagements à terme, etc. Non seulement les variations d'amplitude longue et moyenne de l'activité socio-économique sont fidèlement traduites dans les actes notariés considérés in globo, mais même les répercussions réelles de phénomènes momentanés sont facilement étudiables. C'est ainsi que l'impact effectif des événements de mai 1968 sur l'activité socio-économique parisienne pourrait être mesurée par leur répercussions sur l'activité du notariat : on y déterminerait en prenant des échantillons suffisants l'influence générale de ces événements due notamment aux grèves des transports qui ont pu empêcher certains clients et certains employés de notaires de mener une activité normale, à l'incertitude quant à l'avenir (report à une date ultérieure de prêts prévus par des particuliers ; pointe d'acquisitions immobilières suivie d'une diminution, car souvent dans de telles circonstances les achats prévus et pour lesquels on a dégagé les liquidités

8. « Démographie et actes notariés », 1951, n° 2 « Analyse statistique du contrat de mariage », 1954, n° 1.

9. « Pour une étude statistique des donations entre époux », 1966, n° 4.

10. Cf. nos articles « Psychanalyse et sociologie notariale », in *Revue française de psychanalyse*, 1955, n° 3, et « Réponse à M. Badin sur la sociologie notariale », *ibid*, 1957, n° 2.

11. Cf., entre autres, notre article sur « L'activité notariale comme indicateur socio-économique : l'exemple de la Fronde », in *Annales-Économies, Sociétés Civilisations*, 1976, n° 5.

12. A son tour celle-ci se traduit très vite notamment par une subite augmentation du nombre des demandes d'emploi des « clerks aux actes courants » (clerks d'une qualification médiocre, utilisés à la rédaction des actes les plus banals et les plus fréquents) du fait de la cessation d'embauche et même de licenciements dans ce domaine, ainsi que par une baisse parfaitement mesurable des encaissements de la Caisse des retraites du notariat basés sur des prélèvements effectués à la fois sur les honoraires d'actes et sur la masse des salaires versés au personnel des Études de notaires, encaissements dont la courbe d'évolution peut servir à vérifier les résultats des sondages éventuellement trop discontinus d'observation volumétrique directe dans les actes notariés.

nécessaires sont accélérés dans une période initiale, parce qu'on estime qu'il vaut mieux avoir des biens réels que de l'argent liquide dont le pouvoir d'achat risque de devenir incertain, ensuite on reste dans une période d'expectative dans l'attente de l'évolution des événements), etc. On pourrait également mesurer l'intensité topographique des troubles, la diminution d'activité ayant été beaucoup plus importante dans les Études des Quartier latin, dont la clientèle et le personnel étaient perturbés par les manifestations ou leur crainte, que dans celles des arrondissements d'affaires. Ces observations peuvent s'appliquer à tous autres événements du passé, ceux de 1870-1871, de 1848 ou des débuts de la Révolution française, de l'époque contemporaine depuis la grande crise des années trente, la déflation, le Front populaire, la guerre et l'occupation, la reconstruction, l'essor à l'actuelle dépression. Nous les avons appliquées à la période de la Fronde en étudiant l'activité notariale à Paris dans 3 offices représentatifs pour les 11 années 1645 à 1655 dans l'article mentionné sous la note (11), tant quant aux répercussions globales des événements sur cette activité qu'aux divergences qui se produisaient dans le sens et l'intensité des variations de volume selon les divers types d'actes d'après leur nature économique, leur motivation psychologique, leur urgence ressentie et les modalités du travail qu'ils requièrent de la main-d'œuvre notariale (du fait par exemple que les actes dits courants doivent être rédigés rapidement lorsque les parties sont tombées d'accord, par nécessité de prendre possession des lieux loués ou vendus, de l'argent emprunté, etc., tandis que la baisse de ce type d'activité permet au personnel des offices notariaux de se consacrer aux affaires successorales généralement moins urgentes) (13). Cette étude, qui a bénéficié du concours du Laboratoire de sémiologie graphique de l'École des hautes études, nous a permis une remise en question des conclusions de l'histoire pré-statistique sur la crise économique à Paris pendant la Fronde. Nous avons étudié l'activité économique pendant la guerre de Succession d'Espagne et le Système de Law selon les mêmes méthodes, mais sans traitement graphique (14). Nous avons procédé au cours des 27 années passées à de nombreuses études quantitatives de ce type ou de types voisins s'étendant du XIII^e siècle à nos jours et ne portant pas seulement sur le domaine économique, auxquelles nous ne pouvons que renvoyer (voir la bibliographie dans les articles cités sous la note (2); nous ne signalerons à titre d'exemple qu'une des questions qu'elles posent, en vue d'une recherche plus large, celle née de la mise en évidence par ces travaux que la plus grande partie de l'activité notariale des siècles d'Ancien Régime s'appliquait au domaine économique et notamment à des opérations de crédit, assimilant ainsi dans une grande mesure les offices notariaux à des agences de banques polyvalentes actuelles, ce qui laisserait à penser que le retard de l'organisation française (et plus généralement latine) de la collecte et la distribution du crédit à l'époque moderne, sur l'Angleterre notamment, est peut-être loin d'être aussi évident qu'on le répète généralement en histoire économique, et d'autre part que le manque de numéraire pourrait ne pas avoir eu l'influence qu'on lui attribue habituellement sur la

13. Il reste toujours vrai au xx^e siècle dans les offices notariaux qu'au cours des périodes de haute activité économique le nombre et l'importance des actes qui la traduisent font négliger les actes successoraux (inventaires, partages, dotations, etc.) qui, le plus souvent, peuvent attendre sans inconvénient grave pendant des mois pour être établis; les périodes de récession économique permettent de résorber ces retards. A cet égard signalons une négligence fréquente des analystes des variations de l'activité de la pratique juridique, celle de la différence dans les délais de préparation des actes, certains nécessitant une longue élaboration calculable en semaines, mois ou plus (partages, sociétés, certains prêts ou ventes), d'autres (contrats de mariage, donations entre époux) pouvant être faits presque instantanément. Le délai qui sépare la prise de décision de la régularisation de l'acte est donc très variable selon la nature de celui-ci. Il faut en tenir compte lors de la comparaison des variations d'activité notariale, notamment dans les périodes de crise.

14. « Introduction à une étude quantitative des effets socio-économiques du Système de Law », in ce *Journal*, 1974, n° 3, et « L'activité d'une étude d'affaires parisienne pendant la guerre de Succession d'Espagne », Communication au 100^e Congrès national des Sociétés savantes, Paris, 1975 (Actes parus en 1977).

situation économique de ces périodes en raison du développement de l'activité de crédit qui y suppléait aisément (ce que remarquaient d'ailleurs des auteurs de l'époque, tel Boisguilbert). Le fait pour l'histoire économique de ne pas avoir remarqué l'existence du crédit sous sa forme notariale provient d'une illusion sémantique (on cherchait ce qui dans le vocabulaire correspondait en France au banquier-négociant anglais et hollandais, on ne pouvait trouver dans la réalité française le notaire-officier). Il aurait fallu voir que la distribution du crédit constituait un système, avec des sous-systèmes bancaire et notarial, que le sous-système notarial était embryonnaire en Angleterre et le sous-système bancaire développé, alors que le sous-système bancaire était faible en France et le notarial très développé, et que c'étaient les systèmes français et anglais non désarticulés qui devaient être statistiquement étudiés.

Beaucoup d'autres exemples pourraient être donnés : celui des relations entre d'une part pêche et activité maritime, d'autre part activité notariale dans les ports (répercussion des campagnes de pêche et des mois de voyages maritimes sur le volume saisonnier du travail notarial), tant globalement que différentiellement pour certains types d'actes (les contrats de mariage par exemple ne suivant pas du tout le rythme des emprunts ou des protêts) dans le moyen terme, des guerres et des fluctuations économiques dans le plus long terme, le tout devant permettre à partir de l'analyse de contenu du document notarial et de son évolution, l'étude de l'économie maritime même en l'absence d'archives des ports et des douanes ; les caractéristiques particulières des relations de prix (détournement des dépenses, non productives, des achats de logements vers celles, productives, d'achat de bateaux) dans les villes portuaires, qui ne semblent guère avoir été étudiées ⁽¹⁵⁾ ; la relation entre l'achat d'œuvres d'art populaire en Espagne au xvii^e siècle et les actes de notoriété — contrats de voiture conclus devant les notaires parisiens avant leur envoi, qui permet de connaître un certain aspect de l'influence artistique française en Espagne ⁽¹⁶⁾ ; l'étude des rapports entre les foires commerciales et les marchés d'une part, les rythmes et la nature de l'activité notariale d'autre part, permettant aussi de reconstituer les larges lacunes de la connaissance du premier domaine par la richesse de documentation analysable du deuxième ; enfin, le champ d'analyses que représentent les relations statistiques entre les guerres d'une part et, entre autres, les variations dans le nombre des constitutions de sociétés commerciales à Paris au xviii^e siècle d'autre part, ainsi que l'énorme changement quantitatif dans ces constitutions qui se manifeste après la révolution pourtant sans modifications radicales de l'activité économique (coupure épistémologique dirait-on dans un autre contexte), dont l'étude paraît ressortir de la théorie des catastrophes de Thom ⁽¹⁷⁾.

Ces exemples concernent essentiellement le domaine économique. Presque tous les autres champs d'étude pourraient être considérés sous l'angle relationnel. Mentionnons seulement, pour ne pas multiplier les thèmes, l'étude des testaments considérés comme un sous-système à la fois dans la structure socio-religieuse et dans la structure notariale d'une époque (nous aurions pu faire la même démonstration avec les contrats de mariage, les inventaires, les prix — faits pour commandes d'œuvres d'art, etc. ; de même ces

15. Cf. toutefois les données et méthodes fournies dans notre article sur Caffa dans ce *Journal*, 1975, n° 2 ; voir aussi sur l'étude de l'activité portuaire par le notariat notre « Note méthodologique sur l'étude de l'économie maritime sous l'Ancien régime », *ibid*, 1976 n° 4, et « Pour une étude de la société pondychérienne sous l'Ancien Régime dans les actes notariés », in *Les Études sociales*, 2^e semestre 1975.

16. Voir les « Documents du Minutier central concernant les peintres, sculpteurs et graveurs au xvii^e siècle (1600-1650) » de M^{lle} Fleury, Paris, S. E. V. P. E. N., 1969.

17. Cf. notre article « Constitution et dissolution des sociétés commerciales à Paris au xviii^e siècle d'après les registres du Greffe de la juridiction consulaire », in *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, n° de 1974-1975.

types d'actes constituent par ailleurs des sous-systèmes s'intégrant dans d'autres ensembles juridiques, économiques, psychologiques, philosophiques, etc., justiciables d'un traitement statistique par des méthodes évoluées). Vovelle, dépouillant plus de 20 000 testaments provençaux au XVIII^e siècle (18), examine par décomposition des éléments de leur structure interne ce qu'ils peuvent révéler sur les mentalités, croyances et pratiques religieuses et charitables (par exemple les quantités et caractéristiques des messes de fondation, de lumineaire, les formules de dévotion et les intercesseurs célestes choisis, les préférences entre paroisses et ordres religieux, les confréries de pénitents, les œuvres de miséricorde, etc., dont il tire une centaine de graphiques et tableaux. L'évolution des paramètres ainsi mis en évidence mesurée et comparée de 10 en 10 ans au cours du XVIII^e siècle en diverses régions provençales en fonction de leur ruralité ou urbanisation ainsi que des points hauts et bas de l'implantation protestante et janséniste nous amène à la connaissance d'aspects pour la plupart impossibles à atteindre par d'autres moyens des modalités et des manifestations réelles de la religion, de la piété et de leurs profonds changements au cours du siècle. Chaunu se livre actuellement à une étude quantitative encore plus élaborée des testaments parisiens sous l'Ancien Régime qui, avec d'autres sources, lui fournissent des renseignements très révélateurs sur l'évolution pendant plus de deux siècles des niveaux d'alphabétisation et de culture, des choix de la sépulture, de l'empressement à tester, de l'état de santé à l'époque du testament, du dimorphisme sexuel, des formules pieuses et des invocations religieuses, des demandes de messes, de la hantise d'être enterré vif, du passage d'une piété contemplative à une piété de solidarité, etc., le tout améliorant considérablement notre connaissance des changements des mentalités à l'époque moderne en liaison avec les autres changements intellectuels et sociaux, et en particulier sur la naissance, la croissance et la décadence de l'attitude chrétienne du siècle classique devant la mort et les grands problèmes de la destinée humaine, avec tout ce qui sous-tend ces « changements de case » dans la structure à la fois durable et souple de la civilisation occidentale; Vogler a entrepris des travaux similaires sur la structure interne des testaments rhénans et l'évolution différentielle de ceux-ci dans une région de confluences linguistiques, culturelles et religieuses; nous avons nous-même abordé le problème testamentaire dans ce *Journal* (19).

Pourquoi privilégions-nous l'étude du donné notarial par rapport à d'autres? En fait nous ne le privilégions pas, c'est lui qui nous impose sa qualité! Certes il existe bien d'autres archives du même type, statistiquement utilisables et qu'il n'y a pas lieu de négliger, la documentation judiciaire, l'état civil, les documents fiscaux, d'enregistrement, d'hypothèques, etc. Mais ceux-ci, ou bien comme les archives judiciaires ne concernent au civil comme au pénal qu'une petite minorité de gens pour une petite partie de leur vie, ou comme celles de l'état civil certes importantes ne couvrent que 2 ou 3 événements de la vie, ou encore comme les archives fiscales n'atteignent qu'une partie des biens et des personnes et sont biaisées par l'importance exceptionnelle de la fraude. La documentation notariale concerne la plupart des structures et des événements familiaux, sociaux, économiques, intellectuels (étude des bibliothèques et tableaux dans les inventaires par exemple) et spirituels de la vie de la plupart des hommes (20), ce qui permet une étude diachronique combinée le cas échéant avec d'autres sources, dont nous avons traité dans le travail énoncé sous la

18. Michel Vovelle, « Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle », Paris, 1973.

19. Cf. notamment « Introduction à l'étude statistique des dispositions testamentaires en histoire contemporaine : méthode et premiers résultats », 1973, n° 3.

20. Rappelons que dans l'ancienne France toutes les catégories sociales, avec une seule exception d'ailleurs partielle, celle des indigents complets, se retrouve dans les archives notariales.

note ⁽¹⁾, et une prosopographie à peu près complète ⁽²¹⁾. Elle est beaucoup plus massive que les autres et permet des études s'étagant souvent du Moyen Age à l'année courante : le minutier central de Paris contient à lui seul près de cent millions d'actes notariés parisiens allant souvent du xv^e siècle au dernier quart du xix^e siècle ; peut-être autant attendent pour la période contemporaine dans les études parisiennes de les y rejoindre ; les études de notaires et les Archives départementales de province en conservent au total beaucoup plus et, dans la moitié sud de la France au moins, remontant plus haut dans le passé. Les archives notariales espagnoles sont d'une richesse extrême, celles d'Italie plus encore et remontent très loin dans le passé (les seules archives capitoline et pontificales à Rome, ville qui est très loin d'être la plus riche d'Italie dans ce domaine, en contiennent 64 000 volumes) ; il en est de même pour nombre d'autres pays européens, ainsi que d'autres continents ayant subi l'influence européenne ⁽²²⁾. Une telle masse de documents dont chacun comprend généralement des dizaines de paramètres (et souvent beaucoup plus) susceptibles de comptage, comparaison, croisement, etc., avec ceux d'autres actes du même lieu, d'autres lieux, d'autres temps (et, lorsque cela est possible, d'autres sources) concernant les âges, sexes, professions, domiciles, origines, nature et montant des richesses, biens meubles et immeubles, prix mentalités, sentiments, culture, etc., n'a à notre connaissance pas d'équivalent dans le trésor documentaire de l'humanité accessible aux méthodes scientifiques de traitement et permet par un décryptement, une « nouvelle critique » du donné notarial, une approche incomparable du système psychosocial sous-tendant notre civilisation. En outre l'éventuel gauchissement dû au rédacteur de l'acte est plus facile à isoler que dans les autres documents le plus souvent anonymes, le notaire de chaque époque ou pays pouvant être assez bien connu à travers l'analyse de contenu des formulaires notariaux et des journaux de praticiens du droit, la littérature, la sémiologie de la peinture et de l'estampe, etc. ⁽²³⁾. L'étude différentielle des caractéristiques psychologiques, socio-économiques, religieuses, politiques, etc., qui distinguent souvent les clientèles des offices notariaux et se maintiennent parfois pendant plusieurs siècles est également possible et éclairante.

Cet immense massif notarial, à peu près inexploré à la fin du premier tiers de ce siècle, dont l'exploration sérieuse n'a vraiment commencé qu'en France et depuis la dernière guerre, presque toujours par des historiens auxquels manquait une vision d'ensemble concrète de la pratique juridique, au coup par coup selon leurs besoins, au seul endroit où apparaissait par hasard en surface le matériau qui les intéressait, en est resté au stade de l'exploitation par cueillette ; il faut passer à celui de la culture et de la détermination scientifique des espèces les plus utiles.

C'est pourquoi nous pensons que cette recherche à l'aveuglette ne peut être transcendée que si le donné notarial est abordé dans une vue structuraliste ou, si l'on préfère une autre terminologie plus à la mode en affectant la notion de structure d'une rigidité qu'elle n'a d'ailleurs pas, sous l'angle de la théorie des systèmes (ceci requiert bien entendu des classements préalables des genres d'actes, taxinomie modifiable si les croisements qui la suivent

21. Rappelons également toutes les ressources qu'offrent les archives notariales pour l'étude quantitative différentielle des progrès de l'alphabétisation.

22. Voir à cet égard notre article dans ce *Journal* « L'étude sociologique des pays de contact de civilisation à travers les actes de la pratique juridique », 1970, n° 1.

23. Voir sur ce sujet « L'iconographie du notariat », publiée en 1970 par la « Stichting tot bevordering der notariële Wetenschap » (Amsterdam), et plus généralement le catalogue de plusieurs milliers de titres de la Bibliothèque de cette « Fondation pour le progrès de la science notariale » d'Amsterdam, que préside le Professeur Pitlo. Cf. également nos articles parus en 1977 dans ce *Journal* : « Introduction à une analyse de contenu du *Journal des Notaires* » et « L'analyse de contenu des formulaires juridiques ».

se révèlent inféconds, du type par exemple de celui que nous avons employé dans beaucoup de nos travaux, distinguant d'abord les actes notariés en grandes catégories selon qu'ils appartiennent au domaine du crédit, aux autres domaines économiques, au droit familial, au droit ecclésiastique ou nobiliaire). Les quelques exemples que nous avons donnés plus haut montrent bien les premiers linéaments de cette systématique. Si nous avons voulu transformer cet article en traité, nous aurions pu établir des chapitres et sous-chapitres correspondant à ceux d'un ouvrage de systématique, répartissant le donné notarial comme un système dans son environnement, d'abord en tant que système quasi-isolé avec ses types d'entrées-sorties, ses propriétés intrinsèques et extrinsèques, ses états, ses propriétés d'ouverture, équilibre, stabilité, adaptation, etc., puis étudiant les sous-systèmes notariaux (tels que le notariat rural-urbain, le catholique-protestant, le german-latin, le familial-affaires, le noble-commercial, etc., avec leurs multiples subdivisions) avec leurs interactions, leurs propriétés macroscopiques et microscopiques, leurs changements dans le temps, leur autorégulation passive et active, par interaction ou rétroaction⁽²⁴⁾, leur entropie, leurs combinaisons avec des sous-systèmes autres que notariaux, etc. Il va sans dire que la systématique ainsi déterminée s'appliquant à des individualités humaines, douée donc d'un certain jeu, ne peut aboutir qu'à un système à valeur statistique tenant compte de l'indéterminisme de chaque homme, donc sans incidence sur la liberté même relative du sujet de l'acte notarié. Ce que nous avons exposé plus haut suffit à montrer qu'il faut dépasser la quête ponctuelle dans les actes de la pratique juridique, atteindre un stade plus généralisant qui permette de rationaliser la recherche par la méthode hypothético-déductive, passer au stade de la combinatoire systématique, en fait par ce moyen changer de paradigme dans l'orientation de ce type de recherches sur l'homme. Dans cet effort nous sommes rejoints tangentiellement par la *New Economic History*, avec cette double différence que d'une part le système notarial déborde largement le champ de celle-ci puisque l'économie n'est qu'un des domaines couverts par le notariat, que d'autre part l'activité économique étudiée par la N. E. H. peut l'être dans d'autres champs que le notarial (rappelons que la N. E. H. se définit, selon Heffer, comme « la science qui s'assigne pour tâche l'étude des faits économiques passés à la lumière de modèles explicites testés selon les critères rigoureux de l'économétrie »; aux U. S. A. on la nomme aussi « cliométrie », bien que les deux termes ne se recouvrent pas réellement⁽²⁵⁾).

L'étude du donné notarial sur la base de la théorie des systèmes, outre le remplissage rationnellement conduit des blancs de notre documentation dans ce champ, la connaissance

24. Rappelons à cet égard l'exemple de la diminution du nombre des mariages en communauté entraînant une augmentation de celui des donations entre époux. Signalons le phénomène de résonance constitué depuis la dernière guerre, par le développement des actes notariés en rapport avec la construction immobilière et la vente de logements amenant la disparition progressive des clercs liquidateurs de communautés et successions remplacés par des clercs spécialisés dans le domaine immobilier non formés aux liquidations et partages, ce qui entraîne de grands retards et insuffisances dans les partages de communautés subsistants, lesquels par rétroaction découragent la clientèle de choisir des régimes et des dispositions familiales entraînant des partages de communauté, état d'esprit qui oriente encore plus le notariat vers le domaine immobilier, etc.; ou l'exemple de l'augmentation des actes d'adoption, inverse de l'évolution de la natalité, qui devrait permettre par l'étude des différences de pente des courbes de sens différent des deux taux de contribuer à la mesure de ce qui dans la baisse des naissances est dû à des causes exogènes (mariages différés pour insuffisance de logements, ou de ressources, stérilité consécutive aux avortements antérieurs plus nombreux, etc.) auxquelles il sera éventuellement pallié par des adoptions ultérieures, de ce qui est dû à un refus profond de l'enfant.

25. Sur la N. E. H. on pourra pour une initiation se reporter à « La nouvelle histoire économique » (Gallimard, Paris, 1977), recueil d'articles déjà anciens (1965 à 1969), mais précédés d'une mise au point à jour (« Le dossier de la question », par Jean Heffer). On doit regretter l'incompréhension rencontrée par la N. E. H. en France, dont les torts nous paraissent partagés entre les tenants de l'histoire économique traditionnelle, qui se sont jusqu'ici refusés presque tous à expérimenter ses méthodes américaines en les adaptant bien entendu à la complexité factuelle européenne, et ses introducteurs en France qui font preuve d'une agressivité bien inutile. Une discussion de cette querelle scientifique, aux implications nombreuses, y compris psychanalytiques et politiques, nous entraînerait trop loin de notre sujet.

et l'explication qu'elle nous procure des divers éléments de sa structure et de leurs relations, présente le grand avantage de permettre la construction de modèles, modèles cognitifs, les seuls qui nous intéressent ici, comme aussi modèles prospectifs conduisant au perfectionnement de l'acte notarié, de son intégration dans le complexe juridico-socio-économique actuel et de son utilisation ⁽²⁶⁾. Notre premier exemple dans cet article présentait un type simple de modèle cognitif, la construction d'un modèle d'activité notariale en fonction de données climatiques connues permettant ensuite de reconstituer les variations de température des époques où n'existent pas de statistiques météorologiques mais où les archives notariales sont présentes; nous n'y insisterons pas, car il permet un accroissement de nos connaissances dans le domaine des sciences de la nature alors que c'est surtout celui des sciences humaines qui nous intéresse dans le présent article. Les variations de volume, de type et de contenu de l'activité notariale bien corrélées et bien étudiées sur des cas multiples comme formant système tant avec d'autres réalités sociales qu'à l'intérieur du donné de la pratique juridique, permettent de reconstruire par application des règles de la relation système-modèle pour d'autres occurrences où la seule source abondante est le donné notarial, le rythme d'une crise économique, politique, religieuse ou morale, le déroulement concret d'un siège, le produit d'une campagne de pêche, l'intensité et le type de religiosité d'une époque, etc., en général à peu près tout ce qui n'est pas purement événementiel dans l'activité humaine des derniers siècles jusqu'à ce jour compris ⁽²⁷⁾ et que l'absence de documentation spécifique suffisante ne permettrait pas d'examiner directement. Sur un plan plus profond, l'étude des actes notariés dans cette perspective permet aussi, par la construction de modèles psychologiques et même psychanalytiques notamment, celle de l'évolution des conceptions juridiques, des structures mentales et linguistiques, des substrats socio-politiques, etc. qui les sous-tendent, à travers la combinaison des actes, leur composition interne, leur vocabulaire, l'inconscient qu'ils laissent transparaître (sémiologie des actes notariés).

Il n'est pas facile de conclure un article qui n'est lui-même qu'une introduction à une nouvelle branche des sciences humaines. Au point où nous sommes parvenus, il paraît néanmoins possible de considérer comme certain que l'étude de la massive et très riche source d'information sur l'homme que constitue le donné notarial ne peut fournir une part vraiment importante de son contenu et ainsi permettre une meilleure connaissance des structures mentales et sociales et vivifier la sociologie, l'histoire, d'autres domaines des sciences humaines encore, que si ce contenu cesse d'être exploité en ordre dispersé et que si cette étude est intégrée dans une vision d'ensemble ⁽²⁸⁾, permettant l'examen selon les méthodes de la statistique moderne, de la théorie des systèmes et celles de l'analyse des données, donnant aussi la possibilité de construire des modèles souples et s'il y a lieu provisoires multipliant la richesse d'information contenue dans le seul donné observable. Ce type d'étude du champ notarial est conceptuellement tout aussi susceptible de nous renseigner sur l'homme, son organisation sociale et les structures mentales les sous-tendant que le champ culturel, linguistique et religieux indo-européen ancien étudié par Dumézil ou le

26. Sur la construction des modèles en histoire et bien que la richesse particulière du donné notarial requière une élaboration complexe, on peut consulter l'ouvrage de Peter Mc. Clelland, « Causal explanation and model building in history, economics and the new economic history » (Cornell University Press, Ithaca et Londres, 1975).

27. Ceci aussi bien dans les ruptures brutales de cette activité (révolutions, etc.; voir ce que nous indiquons plus haut quant aux constitutions de sociétés commerciales) qui peuvent s'étudier notamment à l'aide de la théorie mathématique des catastrophes de R. Thom, que dans les mouvements d'amplitude longue.

28. Non coupée bien entendu des autres champs humains (considérés comme systèmes et sous-systèmes interagissants).

champ amérindien exploré par Lévi-Strauss; cependant, en pratique, dans la voie ouverte par ces grands auteurs et par d'autres il devrait se révéler gros de bien plus grandes possibilités de découvertes encore, du fait du volume de documentation absolument sans commune mesure avec les matériaux dont disposent ces savants constitué par le donné notarial, de la sûreté de cette documentation par rapport aux relatives incertitudes et aux lacunes de ce qu'on sait sur les mythes indo-européens et amérindiens et sur les coutumes matrimoniales des peuples sans écriture, de la solidité de la connaissance linguistique par rapport aux langages par l'intermédiaire desquels ces auteurs ont dû passer, de la comparabilité rigoureuse possible des données sur plusieurs siècles et sur un vaste domaine spatial à travers des phases successives de civilisation et des aires culturelles diverses et d'une connaissance de ces civilisations et aires culturelles meilleure que de celles où plongent les structures étudiées par Dumézil et Lévi-Strauss, ce qui nous permet généralement de pouvoir bien connaître les entrées et sorties aux frontières du système notarial, du fait aussi que le donné notarial ressort non seulement de l'histoire pour le passé mais peut continuer à être observé sous nos yeux, y compris par l'observation participante comme c'est notre cas, par toutes les méthodes modernes de la sociologie, de la linguistique, de l'interview, de l'anthropologie, etc. Il appartient à notre temps de mettre en œuvre les moyens qui nous sont ainsi fournis. Une telle étude exigera des compétences multiples et un soutien financier suffisant, c'est-à-dire en un premier temps la création au sein du C. N. R. S. ou d'ailleurs d'un organe inspiré en plus étoffé du Laboratoire d'anthropologie sociale que dirige Claude Lévi-Strauss au Collège de France, réunissant la banque de données, l'équipement informatique et l'équipe interdisciplinaire destinée à les mettre en œuvre. L'enjeu pour le progrès des sciences humaines est trop grand pour que nos efforts ne soient pas vigoureusement déployés vers le développement de cette recherche.